



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-042 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du Compte de gestion 2020 - Budget principal

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif.

C'est donc après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif 2020 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- Le COMPTE DE GESTION 2020 dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que :

- le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020 ;
- Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- Et statuant sur :

1. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
2. L'exécution du Budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ville de Voiron;
3. La comptabilité des valeurs inactives.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du 21 juin 2021;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le **COMPTE DE GESTION de l'exercice 2020** dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale de la Commune de VOIRON. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J. VIAL, J-P. ALIBEU, C. AMACHANTOUX)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies



Yves ALLARDIN



Direction départementale
des territoires
de la Haute-Normandie



76000